

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 17 novembre 2025, à 19 h 30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
4. CONSEIL 2025-2029
 - 4.1 ASSERMENTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX
 - 4.2 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
 - 4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES
5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025
6. ADMINISTRATION
 - 6.1 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNEE 2026
 - 6.2 HORAIRE DES FÊTES DU BUREAU MUNICIPAL
 - 6.3 ISOLATION ET VENTILATION D'ENTRETOIT DES BUREAUX MUNICIPAUX (ÉGLISE)
 - 6.4 RENOUVELLEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
 - 6.5 FORMATION - EN ROUTE VERS UNE FIN D'ANNÉE MAÎTRISÉE !
 - 6.6 ACHAT D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE POUR LA MAIRESSA ET AJOUT DES FRAIS AU COMPTE ROGERS DE LA MUNICIPALITÉ
 - 6.7 FIN D'EMPLOI DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
7. FINANCES
 - 7.1 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER
8. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE
 - 8.1 DESSERTE EN MESURES D'URGENCE 2026
 - 8.2 PROJET DE BONIFICATION DE L'ENTENTE EN PRÉVENTION INCENDIE
9. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 9.1 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION RELATIVE À L'AVENANT AU CONTRAT DE SERVICES – LES SERVICES EXP – DOMAINE DESPINS
 - 9.2 ENTENTE DE DROIT DE PASSAGE TEMPORAIRE POUR TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU DOMAINE DESPINS
 - 9.3 APPUI À LA POURSUITE DES TRAVAUX DE DOUBLEMENT DE L'AUTOROUTE 55
10. URBANISME
 - 10.1 APPEL À CANDIDATURES POUR LE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
 - 10.2 MANDAT POUR OBTENIR UN AVIS JURIDIQUE CONCERNANT LA NOTION DE PROPRIÉTÉ
11. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 11.1 AUTORISATION D'ACHAT DE BACS POUR LES DIFFÉRENTES COLLECTES
12. LOISIRS ET COMMUNICATIONS
 - 12.1 COMPOSITION DU COMITÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)
13. SUBVENTION (sans objet)
14. VARIA
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 17 novembre 2025, à 19 h 30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Normand Francoeur,	conseiller siège no 1
Madame Julie Martin Langevin,	conseillère siège no 3
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller siège no 5
Madame Nadia Martel,	conseillère siège no 6

EST ABSENT :

Monsieur Jean-François Bordeleau,	conseiller siège no 2
--	------------------------------

Tous formant quorum sous la présidence de moi-même, madame Diane Bourgeois, mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à la séance ordinaire du 17 novembre 2025.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter le projet de l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point varia ouvert.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-11-293

4. CONSEIL 2025-2029

4.1 ASSERMENTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE

les résultats officiels de l'élection municipale tenue le 2 novembre 2025 déclarent élus les personnes suivantes :

- Diane Bourgeois, mairesse
- Normand Francoeur, conseiller no 1
- Jean-François Bordeleau, conseiller no 2
- Julie Martin Langevin, conseillère no 3
- Richard Sylvain, conseiller no 4
- Michel Côté, conseiller no 5
- Nadia Martel, conseillère no 6

CONSIDÉRANT QUE,

conformément aux lois en vigueur et aux règlements de la Municipalité, les élus doivent prêter serment avant d'entrer en fonction ;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil municipal procèdera à l'assermentation des élus susnommés à la séance du 17 novembre 2025, sous l'autorité de Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière, dûment habilitée à recevoir les serments ; Le texte du serment suivant sera récité collectivement :

« Je jure que j'exécuterai loyalement les devoirs de la charge d'élu de la Municipalité de Saint-Lucien, que j'agirai avec honnêteté et impartialité dans le meilleur intérêt des citoyennes et citoyens, que je respecterai les lois, ainsi que les règlements de la Municipalité, et que j'assumerai mes fonctions avec diligence et intégrité dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

La directrice générale et greffière-trésorière inscrira à la suite de chaque assermentation la mention de la date, du lieu, du nom de l'élu(e), sa signature ainsi que la signature de l'élu(e), et les déclarations originales soient conservées aux archives de la Municipalité ;

Une copie certifiée conforme de la présente résolution et des serments reçus seront annexée au procès-verbal de la séance et transmise, au besoin, aux autorités compétentes.

4.2 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'

une telle nomination peut permettre des représentations lors d'une impossibilité de la part de la mairesse en poste ;

CONSIDÉRANT QU'

un maire suppléant peut être nommé afin de représenter la mairesse, lors de séances à la MRC de Drummond ;

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil désire permettre au maire suppléant de remplacer la mairesse, comme signataire au nom de la Municipalité de Saint-Lucien, en cas d'absence de sa part ;

EN CONSÉQUENCE,**IL EST PROPOSÉ :**

- De nommer Monsieur Richard Sylvain, conseiller no 4 à titre de maire suppléant à compter d'aujourd'hui et ce, jusqu'à la nomination d'un autre maire suppléant.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : Mme Julie Martin Langevin

Adoptée. #2025-11-294

4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE

Madame Diane Bourgeois a été élue mairesse de la Municipalité de Saint-Lucien lors de l'élection municipale du 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Saint-Lucien détient des comptes bancaires auprès de Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE

la gestion des finances municipales exige que certains représentants soient autorisés à signer les effets bancaires, notamment les chèques, les transferts électroniques, les ordres de paiement et autres documents financiers ;

CONSIDÉRANT QUE

la mairesse, Madame Diane Bourgeois, est appelée à exercer cette fonction dans le cadre de ses responsabilités ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- De nommer Madame Diane Bourgeois comme signataire au compte de la Municipalité de Saint-Lucien à la Caisse Desjardins à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra chez Desjardins en remplacement de Madame Maryse Collette. Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu chez Desjardins.

Proposeur : M. Normand Francoeur Appuyeur : Mme Nadia Martel

Adoptée. #2025-11-295

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE

le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 a été remis aux élus ;

CONSIDÉRANT QUE

celui-ci correspond aux décisions prises par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-11-296

6. ADMINISTRATION

6.1 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNEE 2026

CONSIDÉRANT	les dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec relatives à l'avis public du contenu du calendrier des séances du Conseil ;																																				
CONSIDÉRANT QUE	le projet de calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 a été préparé et soumis aux membres du conseil ;																																				
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité doit informer les citoyens des dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 ;																																				
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : <ul style="list-style-type: none">- D'adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026, comme suit :																																				
Séances	<table><tbody><tr><td>Lundi</td><td>12 janvier</td><td>19 h 30</td></tr><tr><td>Lundi</td><td>9 février</td><td>19 h 30</td></tr><tr><td>Lundi</td><td>9 mars</td><td>19 h 30</td></tr><tr><td>Lundi</td><td>13 avril</td><td>19 h 30</td></tr><tr><td>Lundi</td><td>11 mai</td><td>19 h 30</td></tr><tr><td>Lundi</td><td>8 juin</td><td>19 h 30</td></tr><tr><td>Lundi</td><td>13 juillet</td><td>19 h 30</td></tr><tr><td>Lundi</td><td>10 août</td><td>19 h 30</td></tr><tr><td>Lundi</td><td>14 septembre</td><td>19 h 30</td></tr><tr><td>Mardi</td><td>13 octobre</td><td>19 h 30</td></tr><tr><td>Lundi</td><td>9 novembre</td><td>19 h 30</td></tr><tr><td>Lundi</td><td>14 décembre</td><td>19 h 30</td></tr></tbody></table> <ul style="list-style-type: none">- De publier l'avis public des dates des séances ordinaires 2026 conformément à la Loi qui régit les municipalités ;- Que toute modification ultérieure au présent calendrier fasse l'objet d'une résolution du conseil et soit également publiée selon les règles en vigueur.	Lundi	12 janvier	19 h 30	Lundi	9 février	19 h 30	Lundi	9 mars	19 h 30	Lundi	13 avril	19 h 30	Lundi	11 mai	19 h 30	Lundi	8 juin	19 h 30	Lundi	13 juillet	19 h 30	Lundi	10 août	19 h 30	Lundi	14 septembre	19 h 30	Mardi	13 octobre	19 h 30	Lundi	9 novembre	19 h 30	Lundi	14 décembre	19 h 30
Lundi	12 janvier	19 h 30																																			
Lundi	9 février	19 h 30																																			
Lundi	9 mars	19 h 30																																			
Lundi	13 avril	19 h 30																																			
Lundi	11 mai	19 h 30																																			
Lundi	8 juin	19 h 30																																			
Lundi	13 juillet	19 h 30																																			
Lundi	10 août	19 h 30																																			
Lundi	14 septembre	19 h 30																																			
Mardi	13 octobre	19 h 30																																			
Lundi	9 novembre	19 h 30																																			
Lundi	14 décembre	19 h 30																																			

Proposeur : Mme Julie Martin Langevin Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-11-297

6.2 HORAIRES DES FÊTES DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE	la période des fêtes de fin d'année est traditionnellement marquée par une réduction des activités administratives ;
CONSIDÉRANT QUE	le personnel municipal bénéficie de congés durant cette période, conformément aux politiques internes et aux contrats en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE

la fermeture temporaire des bureaux municipaux permet une planification efficace des services tout en respectant les droits des employés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- Que les bureaux municipaux de la Municipalité de Saint-lucien soient fermés du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement, à l'occasion de la période des fêtes ;
- Que les services essentiels soient maintenus selon les modalités prévues par la direction générale, notamment en ce qui concerne les urgences (ex. : travaux publics, sécurité civile, etc.) ;
- Que la présente résolution soit publiée sur le site web de la municipalité, affichée dans les lieux publics et diffusée par les moyens de communication habituels afin d'en informer la population ;
- Que les activités administratives reprennent normalement le 5 janvier 2026.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : M. Normand Francoeur

Adoptée. #2025-11-298

6.3 ISOLATION ET VENTILATION D'ENTRETOIT DES BUREAUX MUNICIPAUX (ÉGLISE)

CONSIDÉRANT

la nécessité d'ajouter un isolant et de la ventilation dans l'entretoit des bureaux de la municipalité afin de régler la problématique de digue de glace constatée l'hiver dernier ;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Lucien a reçu les plans et devis de la firme d'architecture Un à Un architecte tel que requis par la résolution no 2025-06-129 ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal souhaite obtenir des propositions de fournisseurs qualifiés pour la réalisation de ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- Que la Municipalité de Saint-Lucien procède à une demande de soumission pour l'isolation et la ventilation de l'entretoit des bureaux municipaux situés au 5250 7^e rang conformément au devis de soumission no 2296 ;
- D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière à préparer et publier l'avis de demande de soumission conformément aux règles de gestion contractuelle ;

- Que le conseil municipal se réserve le droit de rejeter toute soumission et de n'accepter que celle jugée la plus avantageuse pour la municipalité.

Proposeur : Mme Nadia Martel

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-11-299

6.4 RENOUVELLEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Saint-Lucien offre à ses employés un régime d'assurances collectives comprenant notamment l'assurance santé, l'assurance vie, l'assurance invalidité et autres protections ;

CONSIDÉRANT QUE

le contrat actuel avec la Fédération Québécoise des Municipalités arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE

la Fédération Québécoise des Municipalités a transmis à la Municipalité une proposition de renouvellement du contrat d'assurance collective pour l'année 2026 incluant les ajustements tarifaires et les conditions mises à jour ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- Que la Municipalité de Saint-Lucien accepte la proposition de renouvellement du contrat d'assurances collectives soumise par la Fédération Québécoise des Municipalités, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;
- Que Mme Diane Bourgeois, mairesse et Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis pour officialiser ce renouvellement ;
- Que les modalités du contrat renouvelé soient communiquées aux employés municipaux dans les meilleurs délais.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : Mme Julie Martin Langevin

Adoptée. #2025-11-300

6.5 FORMATION - EN ROUTE VERS UNE FIN D'ANNÉE MAÎTRISÉE !

CONSIDÉRANT QUE

la fin d'année municipale comporte plusieurs tâches administratives et responsabilités importantes, notamment en lien avec la gestion des ressources humaines et les processus de clôture ;

CONSIDÉRANT QUE

Solutions Employeurs Desjardins offre une formation intitulée « Webinaire - Les nouveautés de la fin d'année avec Solutions Employeurs Desjardins », conçue pour soutenir les gestionnaires dans cette période critique :

- Mercredi 26 novembre 2025, de 9 h à 10 h 30 ;
- Vendredi 28 novembre 2025, de 9 h à 10h 30 au coût de 90 \$ par participant ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière, à s'inscrire à la formation « Garder le cap face aux diverses tâches et responsabilités à venir » offerte par Solutions Employeurs Desjardins ;
- Que les frais d'inscription de 90 \$ soient assumés par la Municipalité et imputés au poste budgétaire prévu pour la formation du personnel administratif.

Proposeur : M. Normand Francoeur Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-11-301

6.6 ACHAT D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE POUR LA MAIRESSE ET AJOUT DES FRAIS AU COMPTE ROGERS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE

Mme Diane Bourgeois, mairesse doit pouvoir être jointe rapidement et efficacement dans le cadre de ses fonctions officielles ;

CONSIDÉRANT QUE

l'utilisation d'un téléphone cellulaire dédié facilite la communication municipale et la gestion des affaires courantes ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité détient déjà un compte actif auprès de Rogers pour ses services de télécommunications ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'entériner l'achat d'un téléphone cellulaire destiné à l'usage officiel de la mairesse, Mme Diane Bourgeois ;
- Que les frais liés à l'achat de l'appareil ainsi qu'à son abonnement mensuel soient ajoutés au compte Rogers de la Municipalité ;
- Que les dépenses soient imputées au poste budgétaire prévu pour les communications et équipements des élus.

Proposeur : Mme Nadia Martel Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-11-302

6.7 FIN D'EMPLOI DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE

Madame Stéphanie Deschênes a occupé le poste de directrice générale et greffière-trésorière adjointe à partir du 22 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE

la fin d'emploi de la directrice générale et greffière-trésorière adjointe a été convenue d'un commun accord ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'entériner la fin d'emploi de Mme Stéphanie Deschênes, effective à partir du 5 novembre 2025 ;
- D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document pour donner plein effet à la présente et régler toute question relative à la fin d'emploi de Mme Deschênes ;
- De remercier Madame Stéphanie Deschênes pour ses services et lui souhaiter le meilleur dans ses projets futurs.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : Mme Nadia Martel

Adoptée. #2025-11-303

7. FINANCES

7.1 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE

les comptes à payer ont été reçus et analysés par le personnel de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE

la liste des comptes à payer a été remise aux membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE

la rémunération et les remises aux élus et aux employés ont été remises au conseil municipal soit :

Tableau des salaires et remises

Employés	
Octobre 2025	43 917.10 \$
Élus	
Octobre 2025	5 931.69 \$

CONSIDÉRANT QUE

le rapport des impayés en date du 17 novembre 2025 représente un montant de 250 574.18 \$;

CONSIDÉRANT

les recommandations de Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'entériner et d'effectuer le paiement des dépenses reçues en date du 17 novembre 2025 au montant de 250 574.18 \$ ainsi que les salaires et remises aux employés et aux élus pour un montant de 49 848.79 \$ pour un montant total de 300 422.97 \$.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-11-304

8. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

8.1 DESSERTE EN MESURES D'URGENCE 2026

CONSIDÉRANT QU'

il est de la responsabilité légale d'une municipalité d'assurer à ses citoyennes et citoyens une couverture adéquate en matière de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE

plusieurs municipalités ont recours au Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (SIUCQ) – secteur Drummond pour l'appui aux interventions lors de situations d'urgence, et que le schéma de couverture de risques en sécurité civile est en voie de réalisation ou complété dans certaines municipalités afin de se conformer aux exigences gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE

le recours aux services du SIUCQ constitue un atout significatif en cas de sinistre majeur, comme l'ont démontré divers événements d'ampleur au Québec, et que les changements climatiques augmentent l'exposition aux phénomènes extrêmes (tornades, grands vents, pluies abondantes, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE,

pour l'exercice budgétaire 2026, le SIUCQ a transmis un avis de contribution financière fixant le coût du service à 1,36 \$ par habitant, selon la liste officielle des populations de la MRC au 30 juin 2025 pour un montant total de 2 664.24 \$ avant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE

le SIUCQ peut être requis par la Sûreté du Québec, le service de sécurité incendie desservant la municipalité, ou par un officier municipal (maire/mairesse, directeur(trice) général(e)) ou toute autre personne dûment désignée ;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité peut recourir aux services du SIUCQ lors d'événements de nature communautaire municipale se déroulant sur son territoire, selon les limites des champs

d'intervention du SIUCQ ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- Que la Municipalité de Saint-Lucien reconnaissse et accepte les modalités d'intervention du SIUCQ – secteur Drummond telles que décrites ci-dessus, incluant la tarification 2026 établie à 1,36\$ par habitant selon la population officielle de la MRC au 30 juin 2025 ;
- Que la Municipalité de Saint-Lucien inscrive au budget 2026 la contribution financière correspondante et autorise le paiement de ladite contribution au SIUCQ – secteur Drummond ;
- Que pour les événements communautaires municipaux se déroulant sur le territoire de Saint-Lucien, la Municipalité puisse requérir les services du SIUCQ dans les limites de ses champs d'intervention ;
- Que la direction générale soit mandatée pour transmettre la présente résolution au SIUCQ – secteur Drummond, pour coordonner les communications relatives au calendrier des événements 2026 où leur présence pourrait être souhaitable, et pour désigner, s'il y a lieu, toute personne additionnelle habilitée à requérir leurs services.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : Mme Nadia Martel

Adoptée. #2025-11-305

8.2 PROJET DE BONIFICATION DE L'ENTENTE EN PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE

le conseil reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités de Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien, Saint-Guillaume, Saint-Bonaventure, Saint-Eugène, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Edmond-de-Grantham et Saint-Pie-de-Guire désirent présenter un projet de bonification structurant intitulé « Service intermunicipal de prévention incendie 2026-2029 » dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Lucien s'engage à participer au projet de Service intermunicipal de prévention incendie 2026-2029 ;
- Que le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- Que le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Que le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;
- Que la mairesse, Mme Diane Bourgeois, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nadia Talbot, sont autorisées à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : Mme Julie Martin Langevin

Adoptée. #2025-11-306

9. TRANSPORT ET VOIRIE

Dépôt aux archives d'une mise au point concernant les travaux de voirie.

9.1 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION RELATIVE À L'AVENANT AU CONTRAT DE SERVICES – LES SERVICES EXP – DOMAINE DESPINS

CONSIDÉRANT

le mandat de services professionnels visant la réhabilitation des rues publiques dans le Domaine Despins octroyé à EXP. par la résolution no 2023-06-178 ;

CONSIDÉRANT QUE

les heures de surveillance prévues à l'offre initiale sont insuffisantes pour la durée des travaux ;

CONSIDÉRANT

l'avenant au contrat reçu de la firme EXP ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'abroger la résolution no 2025-10-276 relative à l'avenant au contrat de services – les services EXP – Domaine Despins ;
- D'accepter l'avenant au contrat de services professionnels de surveillance de chantier de la firme EXP pour un montant de 3 800 \$ plus les taxes applicables excluant les services supplémentaires basés sur une présence totale au chantier de 80 heures et un taux horaire majoré à 130 \$/h, les honoraires budgétaires pour effectuer la surveillance des travaux – surveillance

- au chantier, s'élèveraient dorénavant à 10 400,00 \$, excluant les taxes + un total de 20 déplacements du surveillant de chantier et un montant forfaitaire majoré à 185 \$/déplacement (temps, km), le montant budgétaire des frais de déplacement du surveillant de chantier (temps, km) s'élèverait dorénavant à 3 700,00 \$, excluant les taxes ;
- D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'offre de services.

Proposeur : M. Normand Francoeur Appuyeur : Mme Nadia Martel

Adoptée. #2025-11-307

9.2 ENTENTE DE DROIT DE PASSAGE TEMPORAIRE POUR TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU DOMAINE DESPINS

CONSIDÉRANT QUE

des travaux de pavage sont prévus pour la réhabilitation du domaine Despins, nécessitant la mise en place d'un accès temporaire pour assurer la circulation des véhicules et des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'

une entente de droit de passage a été conclue avec le propriétaire du terrain situé entre le domaine Despins et le domaine Lemire, permettant l'utilisation temporaire dudit terrain à des fins de contournement pendant la durée des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE

le terrain en question est un champ nécessitant un fauchage préalable afin de permettre une circulation sécuritaire et efficace ;

CONSIDÉRANT QUE

cette entente contribue à la bonne gestion des travaux et à la sécurité des usagers ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- Que le conseil municipal de Saint-Lucien entérine la signature de l'entente de droit de passage conclue avec le propriétaire du terrain situé sur le lot 5 456 036, pour la période couvrant les travaux de pavage ;
- Que la Municipalité autorise le fauchage du champ concerné, afin de rendre le passage praticable et sécuritaire pour les véhicules et les piétons ;
- Que la direction générale soit mandatée pour assurer le suivi de l'entente, coordonner les interventions nécessaires et conserver copie de l'entente signée aux archives municipales.

Proposeur : Mme Julie Martin Langevin Appuyeur : Mme Nadia Martel

9.3 APPUI À LA POURSUITE DES TRAVAUX DE DOUBLEMENT DE L'AUTOROUTE 55

CONSIDÉRANT QUE

la Table des MRC du Centre-du-Québec, la Ville de Bécancour et la municipalité de Saint-Célestin ont exprimé publiquement leur préoccupation face aux retards observés dans le calendrier initial du projet, qui prévoyait une mise en service complète en 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE

le doublement de l'autoroute 55 constitue un enjeu majeur de sécurité routière, de fluidité du transport et de développement économique pour la région ;

CONSIDÉRANT QUE

le calendrier des travaux débutés en 2023 ne semble pas respecter les phases de développement annoncées par le gouvernement du Québec et que la mise en service complète prévue en 2028 pourrait être repoussée ;

CONSIDÉRANT QUE

l'autoroute 55 est un axe stratégique pour le transport des marchandises et la mobilité des travailleurs et que les retards dans la réalisation des travaux compromettent la sécurité des usagers, nuisent à la compétitivité des entreprises locales et affectent la qualité de vie des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- Que la Municipalité de Saint-Lucien appuie officiellement la démarche de la Table des MRC du Centre-du-Québec, de la Ville de Bécancour et de la municipalité de Saint-Célestin visant à demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec :
 1. la confirmation d'un calendrier des travaux pour les prochaines phases du doublement de l'autoroute 55 avec une mise en service complète pour 2028 ;
 2. la mise en œuvre immédiate des mesures nécessaires pour assurer la poursuite des travaux sans délai additionnel ;
 3. une communication transparente et régulière avec les municipalités concernées quant à l'avancement du projet ;
 4. la reconnaissance du caractère prioritaire de ce projet pour la région du Centre-du-Québec et des populations locales concernées. ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à :
 - o la Table des MRC du Centre-du-

- Québec,
- la Ville de Bécancour,
 - la municipalité de Saint-Célestin,
 - au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec,
 - aux députés provinciaux concernés.

Proposeur : Mme Julie Martin Langevin Appuyeur : Michel Côté

Adoptée. #2025-11-309

10. URBANISME

10.1 APPEL À CANDIDATURES POUR LE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE

le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) joue un rôle essentiel dans l'analyse des projets d'aménagement et dans la formulation de recommandations au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE

certains membres du CCU arrivent à la fin de leur mandat de deux ans, conformément aux dispositions prévues lors de leur nomination ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité souhaite assurer la continuité des travaux du CCU en procédant au renouvellement ou au remplacement des membres dont le mandat arrive à échéance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'autoriser le lancement d'un appel à candidatures auprès des citoyennes et citoyens intéressés à siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
- Que l'appel à candidatures soit diffusé par les moyens de communication municipaux habituels ;
- Que la direction générale soit mandatée pour recevoir les candidatures, effectuer une présélection et soumettre les recommandations au conseil municipal pour nomination ;
- Que les nouveaux membres soient nommés par résolution lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-11-310

10.2 MANDAT POUR OBTENIR UN AVIS JURIDIQUE CONCERNANT LA NOTION DE PROPRIÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité est impliquée dans certains dossiers litigieux où la notion de propriété est contestée ou nécessite clarification ;

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil municipal juge nécessaire d'obtenir un avis juridique afin de mieux comprendre les implications légales et de prendre des décisions éclairées ;

CONSIDÉRANT QUE

le cabinet Lavery Avocats possède l'expertise requise en droit municipal et en droit de la propriété ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- De mandater le cabinet Lavery Avocats pour fournir un avis juridique portant sur la notion de propriété dans les dossiers litigieux identifiés par la direction générale ;
- Que le mandat inclut l'analyse des titres de propriété, des servitudes, des droits acquis et de toute autre disposition légale pertinente ;
- Que Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce mandat ;
- Que les frais liés à ce mandat soient imputés au poste budgétaire prévu à cet effet.

Proposeur : Mme Julie Martin Langevin Appuyeur : Mme Nadia Martel

Adoptée. #2025-11-311

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 AUTORISATION D'ACHAT DE BACS POUR LES DIFFÉRENTES COLLECTES

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité doit maintenir un nombre suffisant de bacs pour les collectes de matières résiduelles et organiques ;

CONSIDÉRANT QUE

le risque de rupture de stock pourrait compromettre la distribution et le remplacement des bacs ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics, à faire l'achat de bacs noirs et bruns, conformément aux règles de gestion contractuelle applicables pour un montant maximum de 5 000.00\$ avant taxes applicables.

Proposeur : Mme Nadia Martel Appuyeur : Mme Julie Martin Langevin

Adoptée. #2025-11-312

12. LOISIRS ET COMMUNICATIONS

12.1 COMPOSITION DU COMITÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA)

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Lucien a adopté la résolution 2024-11-247 nominant les membres du comité Municipalité Amie des Aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Lucien a adopté la résolution 2025-04-076 remplaçant un membre du comité MADA ;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire de modifier la composition du comité MADA pour refléter les changements récents ;

CONSIDÉRANT QUE

les personnes suivantes ont manifesté leur intérêt et leur disponibilité pour siéger au sein de ce comité, soit Ghislaine Gagné, Francine Denis, Erika Faucher, Serge Morin, Richard Sylvain et Diane Bourgeois ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- De nommer les membres suivants :
 - o Erika Faucher, coordonnatrice aux loisirs et aux communications pour la municipalité de Saint-Lucien et coordonnatrice du comité MADA ;
 - o Richard Sylvain, conseiller no 4 et membre du comité MADA ;
 - o Francine Denis, secrétaire-trésorière des Loisirs-OTJ de Saint-Lucien et membre du comité MADA ;
 - o Ghislaine Gagné, présidente du Cercle de Fermières, administratrice de la Maison Francine Leroux et membre du comité MADA ;
 - o Diane Bourgeois, maire de Saint-Lucien ;
- Que ce comité entre en fonction dès l'adoption de la présente résolution.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : Mme Julie Martin Langevin

Adoptée. #2025-11-313

13. SUBVENTION (sans sujet)

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée. (20h59)

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-11-314

Diane Bourgeois
Diane Bourgeois
Mairesse

Nadia Talbot
Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière